

SEMESTRIEL

NUMERO II | ÉTÉ 2020

# MON LITTORAL BRETAGNE



F. Larray

Dunes et Etangs de Kerouiny - Loc'h Louriec (Trégunc)



Image qui parle

**Didier OLIVRY**  
délégué  
de rivages  
Bretagne

## ÉDITORIAL

### Renouer avec le monde vivant

À la suite de la période de confinement de la population au printemps 2020, de très nombreuses personnes se sont mobilisées sur le littoral pour éviter que l'ouverture progressive des plages au public ne se transforme en catastrophe pour la reproduction des oiseaux. Nous avons donc souhaité consacrer un numéro spécial à cette formidable chaîne de solidarité qui a impliqué aussi bien les services de l'État, les collectivités locales, les associations, les gardes du littoral... aux côtés de l'OFB et du Conservatoire du littoral.

Les oiseaux, en Bretagne comme partout ailleurs, sont fortement menacés. Le Muséum national d'Histoire naturelle et le CNRS confirment dans leurs études récentes, que plus d'un tiers de leurs populations a disparu en quinze ans. Or, la présence d'oiseaux est souvent un bon indicateur de la qualité des milieux naturels. C'est le cas du gravelot qui peut être considéré comme un révélateur de la bonne gestion du littoral.

Se mobiliser pour la protection des oiseaux, c'est donc aussi se mobiliser pour la préservation des espaces naturels et des paysages et les nombreuses fonctions et services vitaux qu'ils nous rendent. La santé de la planète et de l'humanité sont intimement liés. Ainsi, dans cette lettre, au travers de chaque témoignage, nous esquissons les contours d'une cohabitation indispensable avec l'ensemble du monde vivant.

Directrice de la publication : Agnès Vince Rédactrice en chef : Anne Konitz Crédit photos : Conservatoire du littoral sauf mention spéciale (Couverture : F. Larrey/CDL) Impression : Roudenn Grafik - Ce magazine est édité à 8000 exemplaires.



Sillon de Talbert et archipel d'Olonne

Erwan Le Correac / Géos-AEL

### VIE DE LA DÉLÉGATION

## L'ACQUISITION FONCIÈRE, UNE ÉTAPE PRIMORDIALE À LA PROTECTION DU LITTORAL

Les premières estimations de l'action foncière en Bretagne laissent entrevoir un rythme inférieur à la moyenne des années passées, en raison de la période marquée par l'épidémie du Covid-19. En particulier, les échanges avec les études notariales ont été ralentis et peu de dossiers ont été signés durant cette période. Au 1<sup>er</sup> octobre 2020, 70 actes ont été signés pour 72 ha et 60 actes sont en cours de signature. En l'état actuel de l'avancement des dossiers, le bilan global laisse présager la signature de 130 actes pour 132 ha et 1 million d'euros de dépenses.

L'animation foncière sur les baies prioritaires à algues vertes et les zones humides devrait constituer pour 2020 la moitié des acquisitions réalisées par le pôle foncier grâce à l'unité dédiée au démarchage et à la gestion des dossiers sur les sites concernés.

Grâce à l'implication de l'Etat (DDTM et DGFIP), la signature de la convention d'affectation définitive du sillon de Talbert-archipel d'Olonne pour 927 hectares a pu intervenir, confortant ainsi l'action du Conservatoire sur ce site

majeur classé Espace Remarquable de Bretagne. La période de crise traversée a témoigné de l'importance de l'acquisition foncière des espaces naturels par le Conservatoire du littoral mais également, des Départements.

**146** SITES  
D'INTERVENTION FONCIÈRE  
REPRÉSENTANT 29 000 HA

**11 364**  
HECTARES PROTÉGÉS  
SOIT 39 % DE LA SUPERFICIE  
DES SITES D'INTERVENTION

Elle permet d'intervenir de façon adaptée, réactive et cohérente pour préserver des enjeux environnementaux, et ce, grâce au partenariat des collectivités gestionnaires des sites et à l'implication des gardes.



Préfecture de la région Bretagne

## ENTRETIEN AVEC

**Michèle KIRRY,**  
Préfète de la Région Bretagne

AVEC SES 2730 KM DE CÔTE, LA RÉGION BRETONNE DISPOSE DU PREMIER LINÉAIRE RÉGIONAL FRANÇAIS<sup>1</sup>. TERRITOIRE ATTRACTIF ÉCONOMIQUEMENT ET DÉMOGRAPHIQUEMENT, LES COMMUNES LITTORALES SONT LE LIEU D'IMPORTANTES CONFLITS D'USAGE. EN OUTRE, LE LITTORAL BRETON SE DISTINGUE PAR LE MAINTIEN D'UNE ACTIVITÉ AGRICOLE SOUTENUE ET PAR UNE ARMATURE URBAINE HISTORIQUEMENT PLUS DISPERSÉE QUE DANS D'AUTRES RÉGIONS.

### “ Les services de l'État ont piloté, en lien avec les communes, la réouverture des plages avec semble-t-il une vigilance particulière portée sur les sites de nidification ?

Du fait du confinement en cette période printanière, de nombreuses espèces d'oiseaux de bord de mer ont étendu leurs zones de nidification au-delà de leurs territoires habituels et colonisés des espaces habituellement fréquentés par le public (sentier côtier, plages...). La réouverture généralisée des espaces littoraux aurait donc pu avoir des conséquences désastreuses sur la reproduction de ces espèces.

L'État (Préfectures, DREAL, DDTM ...) s'est fortement mobilisé aux côtés de l'Office français de la biodiversité (OFB) et le Conservatoire du littoral avec les acteurs locaux (collectivités, associations, gestionnaires des sites...) afin d'évaluer la sensibilité des différents sites. Des mesures concrètes visant à préserver ces espèces lors de la réouverture au public ont été mises en œuvre : limitation d'accès avec panneaux explicatifs, mobilisation de bénévoles et membres du Conservatoire du littoral pour sensibiliser oralement les usagers...

### Quels sont les missions de l'État dans la protection de la biodiversité et des espaces littoraux remarquables ?

Les services de l'État se mobilisent pour accompagner les territoires afin d'enrayer

la forte érosion de la biodiversité et de gagner en résilience face au changement climatique. La trajectoire biodiversité signée par les 4 préfets de départements et de région en avril 2020 répond à cette volonté. Elle repose sur une vision partagée des enjeux et est assortie de 4 actions accompagnées de leviers très concrets et adaptés aux territoires et aux enjeux.

L'une d'entre elles vise notamment à impulser et mettre en œuvre des aires protégées en Bretagne dont 4 projets d'extension de réserves naturelles nationales actuellement en cours : Iroise, Sept îles, Venec et Groix.

La trajectoire biodiversité offre également d'autres outils pour la protection des espaces naturels littoraux via :

- une meilleure intégration de ces enjeux dans les documents de planification de l'aménagement des territoires, et notamment de ces espaces spécifiques,
- la mise en œuvre de la politique Natura 2000 avec les collectivités (directives Habitat et Oiseaux).

### L'État et ses services semblent particulièrement mobilisés sur les questions de la gestion intégrée du trait de côte et l'adaptation au changement climatique ?

Concernant les évolutions du trait de côte, l'État travaille d'une part à améliorer et rendre accessible la connaissance de ces phénomènes naturels et des enjeux

qui y sont exposés dans le contexte breton, en collaboration avec les acteurs institutionnels, techniques et scientifiques mobilisés.

D'autre part, il accompagne les collectivités dans des réflexions stratégiques d'adaptation de leurs territoires aux risques littoraux et au changement climatique (élévation du niveau de la mer). Dans la même logique, l'Etat soutient les porteurs de projets (notamment le Conservatoire du littoral) dans des opérations de gestion intégrée du trait de côte, en particulier lorsqu'elles s'appuient sur des solutions fondées sur la nature, permettant la restauration d'espaces naturels et contribuant à la résilience des territoires.

### Les espaces littoraux demeurent toujours très convoités, les outils de prévention et de contrôle sont-ils efficaces ?

L'application de la loi Littoral et l'action du Conservatoire du littoral ont permis en Bretagne de préserver la qualité paysagère de la bande côtière qui en constitue un facteur d'identité et d'attractivité, en accompagnement de la reconnaissance et du classement des principaux espaces et sites naturels concernés. La pertinence de la loi en la matière est reconnue, même si l'enjeu de maîtrise de l'étalement urbain de territoires attractifs et convoités reste d'actualité. ”

1- 46 % du linéaire national hormis la Corse



**A FAIRE**

**CONSIGNES ET CONSEILS DE PRUDENCE ENVERS LA BIODIVERSITÉ**

Voici les attitudes à adopter pour réduire votre impact et sauver les poussins dans le respect des consignes sanitaires :

- Vérifiez que l'accès du site du littoral où vous comptez vous rendre est autorisé ;
- Éviter au maximum de fréquenter le haut de plage, les dunes de sable ou végétalisées en arrière littoral, lors de vos parcours vers les stationnements ;
- Restez sur les sentiers balisés et habituels.
- Si vous avez un chien, tenez-le strictement en laisse ;
- Gagnez le plus rapidement possible le fil de l'eau pour mener vos activités sportives ou récréatives et restez au plus proche de l'eau ;
- Respectez les zones balisées avec une signalétique adaptée à l'opération ;
- Si vous voyez un oiseau posé au sol qui vous semble blessé ou pousse des cris répétés, éloignez-vous au plus vite car il s'agit d'une manœuvre destinée à vous éloigner du nid ou une alarme indiquant la présence d'un nid ou de poussins ;



# L'OPÉRATION « LITTORAL 2020 – SAUVEZ NOS POUSSINS ! » QUÉZAKO ?

PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT, LES RIVAGES LITTORAUX ONT FAIT L'OBJET D'UNE ABSENCE DE FRÉQUENTATION HUMAINE, PERMETTANT AINSI À LA BIODIVERSITÉ DE S'INSTALLER À LA FOIS SUR LES ZONES HABITUELLES MAIS AUSSI SUR DE NOUVEAUX ESPACES RENDUS VACANTS ET CALMES.

Face à ce constat et afin d'anticiper les impacts de la réouverture des sites naturels du littoral, l'opération « Littoral 2020 – Sauvez nos poussins ! » a vu le jour au niveau national. Les partenaires de l'opération ont alors proposé le protocole suivant relatif à la préservation des oiseaux du littoral pendant le déconfinement.

## **RECUEIL DES DONNÉES DE TERRAIN RELATIVES DE LA REPRODUCTION DES ESPÈCES SENSIBLES**

Un repérage a été réalisé (2 passages à 48h) afin d'obtenir des données géoréférencées des sites de nidification tout en veillant à ne pas déranger les oiseaux ! À savoir qu'un nid déserté se refroidit et peut être prédaté.

Les espèces suivantes étaient notamment recherchées : Gravelot à collier interrompu, Grand Gravelot, Sterne naine, Sterne caugek (et autres sternes éventuelles), Huitrier pie. Toutes les installations inhabituelles de colonies de goélands étaient également relevées, ainsi que des espèces dont la présence paraissait inhabituelle ou nécessitait un signalement (exemple : aigrettes, hirondelles de rivages, etc.).

## **CENTRALISATION, TRAITEMENT ET DIFFUSION DES SIGNALEMENTS**

Les différentes structures disposent de bases de données ou d'outils propres au sein desquels chacun renseignait ses observations. Il a été proposé l'ajout d'un système d'échange très simple pour centraliser les signalements via un fichier partagé permettant d'avoir une vision globale et cartographiée de la situation. Les délégués de rivages du Conservatoire du littoral ont ensuite assuré la transmission des données et cartographies afférentes aux parties prenantes, notamment les préfets, services de l'État, OFB, collectivités et gestionnaires.

## **DÉFINITION ET BALISAGE DES ZONES SENSIBLES**

En lien avec la municipalité et les partenaires techniques pertinents (délégation du Conservatoire du littoral, OFB, ONF, associations naturalistes...), des zones d'exclusions utiles ont été définies (exclos d'un minima de 25m de rayon autour du nid pour les espèces nichant de manière individuelle, jusqu'à 100m pour les espèces comme les sternes) et balisées (piquets, rubalise, ganivelles, etc.) et signalées à l'aide d'un panneau. Si une nidification multiple était constatée, un vaste zone d'exclusion englobant l'ensemble des nidifications était créée.

Cependant, ce dispositif pouvait représenter une zone de prédation facilement identifiable par les corvidés. Il était donc primordial de s'adapter au contexte local et de se tenir prêt à le supprimer pour mettre en place une nouvelle signalétique le cas échéant.

## **SIGNALÉTIQUE DE TERRAIN**

Des panneaux informatifs ont alors été installés à chaque entrée sur le site du littoral et adaptés à chaque zone (logos, espèces...).

## **NETTOYAGE ADAPTÉ DES PLAGES**

Les nettoyages mécaniques des plages avant le 15 juillet étaient proscrits. Dans les secteurs urbains, seul un nettoyage manuel pouvait être réalisé, après avoir vérifié l'absence de nidification avec un rappel des informations utiles sur un nettoyage différencié des plages disponibles notamment sur le site de Rivages de France (<http://www.rivagesdefrance.org>)

## **PRIVILÉGIER LA PÉDAGOGIE DANS LE CONTRÔLE**

72h après l'ouverture du littoral puis aux horaires de fréquentation importante et durant les week-ends et jours fériés, dans toute la mesure du possible des opérations de maraudage à proximité des exclos « Gravelots & Cie » ont été positionnées. Les actions de pédagogie ont été privilégiées en diffusant des plaquettes ou autres outils d'information.

Ainsi, certaines dispositions ont été prises par l'ensemble des parties prenantes (État, Communes, gestionnaires de sites, experts...), pour garantir la protection de ces espèces jusqu'à l'issue de la période de vulnérabilité et d'informer au mieux les visiteurs et usagers.



oiseaux



### **POUR EN SAVOIR PLUS,**

rendez-vous sur [www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr) pour des données sur les espèces d'oiseaux et sur leurs « modes de vie », pour sensibiliser le grand public, les promeneurs, et usagers du littoral.

# POURQUOI ÊTRE AUX PETITS SOINS AVEC

LA SAUVEGARDE DU GRAVELOT À COLLIER INTERROMPU A POUR OBJECTIF DE PERMETTRE UNE PROTECTION ET UNE CONSERVATION GLOBALE D'UN ÉCOSYSTÈME FRAGILE CONSTITUÉ DE L'ESTRAN ET DES HAUTS DE PLAGE, HABITATS DITS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE (VÉGÉTATION ANNUELLES DES LAISSES DE MER, DUNES MOBILES EMBRYONNAIRES, ETC.).

CETTE ACTION EST UN MOYEN SIMPLE DE PARLER DE BIODIVERSITÉ, DE SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À L'ÉCOLOGIE ET DE S'INSCRIRE DANS LA PRÉSERVATION D'UNE ESPÈCE MENACÉE ET SURTOUT D'UN ÉCOSYSTÈME GLOBAL : LES HAUTS DE PLAGE.



## L'AMBASSADEUR DE LA PROTECTION DU LITTORAL

Le gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*) est un oiseau protégé, rare et en déclin en France et en Europe. L'écologie de l'espèce la rend particulièrement vulnérable, notamment face aux activités humaines. Cet oiseau est associé à une végétation fragile et très localisée dite d'intérêt communautaire à fort intérêt patrimonial.

La protection du gravelot prend en compte l'ensemble de l'écosystème des hauts de plage. Les actions entreprises en faveur de sa conservation seront bénéfiques à l'ensemble de l'écosystème, on parle alors d'espèce parapluie.

Espèce emblématique du littoral breton. Pour le naturaliste, les gravelots sont des bio indicateurs de la bonne santé de notre littoral.

La protection du gravelot et de son milieu mêle à la fois protection du patrimoine naturel et développement des activités socio-économiques, un défi ambitieux à surmonter.

Le gravelot à collier interrompu niche chaque printemps entre avril et août sur l'ensemble du littoral breton : des bancs coquilliers de la baie du mont Saint-Michel jusqu'aux plages du Morbihan. Trois

secteurs principaux accueillent l'essentiel des nicheurs bretons : la baie du mont Saint-Michel, la baie d'Audierne-pays bigouden et le massif dunaire de Gâvres-Quiberon.

La Bretagne hébergeait jusqu'au début des années 2010 entre 13 et 17 % de la population nicheuse française contre 30 % en 1984. A l'échelle régionale, ses effectifs ont diminué de 43 % entre 1984 et 2013 (291 à 165 couples). Cette érosion des effectifs nicheurs est pour l'instant stoppée comme en attestent les valeurs actuelles des effectifs nicheurs, soit environ 235 couples.

La Bretagne se doit d'assumer une importante responsabilité dans la préservation de cette espèce à fort intérêt patrimonial.

## UN GÎTE PRÉCAIRE ET FRAGILE

Après avoir hiverné en Afrique de l'Ouest ou en péninsule ibérique, les gravelots à collier interrompu remontent le long de la façade littorale atlantique pour rejoindre leur site de reproduction le long des côtes françaises et notamment en Bretagne. La saison de reproduction de l'espèce débute en mars et se finit à la mi-septembre. Le pic de ponte se situe entre mai et la mi-juin. Ce limicole, qui fréquente exclusivement le littoral, est principalement inféodé aux hauts de plage (dunes, bancs coquilliers, cordons de galets,

laisse de mer, etc.) où il niche. On peut aussi le trouver en haut de falaise, dans les champs maraichers et horticoles, sur les îles où il niche sous des blocs rocheux. On parle alors de nidification hypogée.

Le gravelot à collier interrompu ne construit pas de nid, le mâle creuse une simple cuvette dans le sable. En réalité, il en creuse une bonne dizaine et c'est la femelle qui va choisir celle qui lui convient. La femelle y pond généralement ses trois œufs mimétiques. Déposés à même le sable, les œufs sont difficilement détectables pour un œil non aguerris. L'incubation des œufs est la période de tous les dangers pour l'espèce. Ainsi, les œufs sont à la merci des activités humaines et risquent à tout moment de se faire écraser : marche, jeux de plage, activités sportives, véhicules, chevaux, chiens etc.

L'étalement de la période de nidification s'explique par un important taux d'échec des pontes. En moyenne, seuls 20 % des pontes donnent des poussins à l'éclosion et sur les poussins éclos, seuls 60% atteignent l'âge de l'envol. Le succès reproducteur, c'est-à-dire le nombre de jeunes à l'envol par couple (valeur primordiale pour estimer le dynamisme d'une population d'oiseaux) est en moyenne inférieur à 1 jeune volant par couple. Les couples de gravelots à collier interrompu déploient d'énormes efforts pour

# LES GRAVELOTS ?



Bretagne Vivante

Gravelots à collier interrompu, *Charadrius alexandrinus*

réussir à élever un jeune. Ainsi, les femelles font en moyenne deux pontes par an mais certaines qui cumulent les échecs peuvent faire 4 pontes par an.

## DES MENACES PERMANENTES

L'espèce est confrontée à plusieurs menaces dont les principales sont d'origine anthropiques : développement des activités humaines sur le littoral, accroissement démographique, développement du tourisme hors saison, présence des chiens, pratique des "sports de pleine nature", activités aquacoles, randonnée à pieds ou à vélo, qui contribuent à la destruction et la dégradation du biotope etc. Le nettoyage, même manuel, des plages, souvent organisé à la mauvaise période soit juin-juillet, dans le but d'offrir des plages propres aux touristes, a un impact négatif très important pour l'espèce : perte de source de nourriture, destruction directe des nids ou des poussins, dérangements, etc. Les gravelots, ainsi que d'autres espèces d'oiseaux, utilisent les plages et en particulier les hauts de plage pour se reposer, se reproduire et se nourrir. En effet, la laisse de mer, élément essentiel d'une plage vivante, sert à la fois de garde-manger, de gîte et de site de reproduction. Une laisse de mer fournie permet de nourrir la dune (végétation, faune). Une dune bien nourrie favorise le développement des premières ceintures

de végétation et des espèces proies. Fixée, la dune assure l'équilibre de l'ensemble du cordon dunaire. Ce dernier, ainsi consolidé, sert de rempart aux aléas climatiques et joue donc le rôle de protection pour les activités humaines arrière littorales.

À cela, il faut ajouter les causes naturelles : aléas climatiques, l'érosion maritime accélérée par les changements globaux (réchauffement climatiques, montée des eaux, érosion de la frange littorale, etc.), la prédation par la faune sauvage (corbeaux, goélands, renards, belettes, etc.). Toutes ces menaces peuvent compromettre de façon irréparable la réussite d'une nichée et influencer inéluctablement la dynamique de la population.

## DES MESURES DE PROTECTION INDISPENSABLES

Les dérangements ou les destructions d'habitats liés aux activités humaines peuvent être atténués par des actions de sensibilisation du public et des élus. Le cas échéant, des mesures fortes de protection comme au cours du printemps 2020 peuvent être aussi prises : arrêté de protection de biotope, fermeture partielle ou totale des plages, interdiction des chiens.

Dans ce contexte, chaque année depuis 2011, Bretagne Vivante et ses partenaires, aidés de services civiques recrutés pour des

actions de gardiennage sur les gravelots tentent de protéger la population nicheuse de gravelots à collier interrompu et ses habitats en Bretagne. Il s'agit donc de réaliser un suivi des nicheurs en repérant les zones de nidification pour les protéger à l'aide d'aménagements légers, et ainsi limiter les dérangements.

Chaque année, ce sont entre 200 et 400 nids de gravelots qui sont découverts. Plus de la moitié de ces derniers sont protégés à l'aide d'un enclos. Ces enclos d'une surface comprise entre 10 et 50 m<sup>2</sup> sont constitués de piquets bois et de ficelles agricoles colorée. L'enclos est associé à une signalétique qui renseigne le promeneur. Ces enclos n'ont d'efficacité que sur le devenir des œufs et ne permettent pas la protection des poussins nidifuges (ils quittent le nid dès leur éclosion). Désormais lorsque vous verrez un tel aménagement, n'hésitez pas à vous écarter de quelques dizaines de mètres. Ainsi, vous éviterez de déranger l'oiseau qui couve ses œufs. Les opérations de protection des nids et de sensibilisation des usagers, menées depuis une décennie en Bretagne par l'association Bretagne Vivante et ses partenaires, ont connu un grand succès et ont permis de stopper le déclin de l'espèce.

David Héméry, Bretagne Vivante

## UN PARTENARIAT INDISPENSABLE À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

LE TRAVAIL RELATIF À LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS LITTORAUX MENÉ POUR IDENTIFIER LES CONDITIONS DE DÉCONFINEMENT ET DE RÉOUVERTURE DES PLAGES A ÉTÉ L'OCCASION, EN BRETAGNE, D'UNE PREMIÈRE COOPÉRATION, AU NIVEAU RÉGIONAL, ENTRE LE TOUT JEUNE OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ – OFB – ET LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL.

Réunissant les compétences de l'agence française pour la biodiversité et l'office national de la chasse et de la faune sauvage, l'OFB a pu mettre à disposition, sous le pilotage du Conservatoire, l'expertise et la connaissance du terrain nécessaires à la prise de décision de l'État et des élus bretons pour la réouverture des plages.

Ainsi, les services départementaux et le parc naturel marin d'Iroise ont-ils pu mobiliser 32 agents en 3 jours, dès l'annonce du déconfinement.

Cette mission d'expertise, réalisée en amont de la rédaction des arrêtés préfectoraux, s'est doublée d'une mission de sensibilisation sur le terrain. Elle s'est poursuivie avec des missions de surveillance, pour appuyer les gestionnaires de sites sensibles notamment au cours des grands week-ends qui ont suivi. Les agents de l'OFB ont pu ainsi sensibiliser les usagers à la fragilité des milieux littoraux tout en s'assurant du respect des réglementations.

Des actions au plus près des territoires pour faire connaître et respecter la biodiversité, entre partage de la connaissance, vigilance de la police de l'environnement et mobilisation de la société, c'est bien cette alliance qui a permis de mener à bien l'opération avec le Conservatoire.

En Bretagne, près de cent inspecteurs de l'environnement veillent au respect des réglementations et encouragent des comportements plus respectueux de la



JCABELLIEN

biodiversité. Appuyés par des chargés de mission, spécialistes des milieux, des espèces, experts en données, cartes, méthodes, les équipes de la Direction régionale Bretagne agissent pour la biodiversité à l'échelle locale. Ils collectent des données sur les milieux naturels et conduisent des expérimentations et des analyses qui apportent les connaissances indispensables à l'appui des politiques publiques en faveur de la biodiversité. Ils constituent également une police de l'environnement renforcée pour mieux lutter contre les atteintes faites à la biodiversité. Et, sur les aires protégées comme le parc naturel marin d'Iroise ou la réserve nationale de chasse et de faune sauvage du Golfe du Morbihan, l'OFB a également une mission de gestionnaire d'espaces protégés.

Enfin, l'OFB est, avec la Région Bretagne, fondateur de l'agence bretonne de biodiversité – ABB-. L'ABB constitue la communauté des acteurs bretons en charge d'intensifier les actions de restauration et de préservation de la biodiversité et leur efficacité à l'échelle bretonne.

L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité. Sa priorité est de répondre de manière urgente aux enjeux de préservation du vivant. Placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique (MTE) et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), l'établissement a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2020.



OFB

### Sylvie DETOC

Directrice régionale Bretagne de l'Office français de la biodiversité

“ L'OFB a la chance, en Bretagne, d'être entouré de partenaires dynamiques et fortement mobilisés sur la préservation de la biodiversité. Avec le Conservatoire du littoral, la direction régionale Bretagne a non seulement trouvé un partenaire, mais aussi un co-équipier, pour avancer ensemble, sur une partie des 2700 kilomètres de côtes bretonnes. C'est une force... à cultiver ! ”

## UNE MOBILISATION BÉNÉVOLE SUR LES HAUTS DE PLAGE

L'OPÉRATION « SAUVEZ NOS POUSSINS » LANCÉE PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL AU MOMENT DU DÉCONFINEMENT A ÉTÉ RELAYÉE PAR LES ASSOCIATIONS NATURALISTES DES CÔTES-D'ARMOR, NOTAMMENT LE GEOCA ET VIVARMOR NATURE.

Ces deux partenaires ont ainsi lancé un appel à mobilisation commun auprès de leurs adhérents et leurs sympathisants. L'objectif était d'alerter sur la problématique des nicheurs des hauts de plage, d'inviter à relayer toutes les communications allant dans ce sens mais aussi et surtout de recruter des bonnes volontés pour aller prêter main forte aux gestionnaires



Installation du périmètre de protection des 3 nids situés sur l'île blanche à Pleubian. Jean-Philippe Carlier, bénévole actif pour l'Opération « Sauvez nos poussins »

J. HOURON

d'espaces naturels dans leur mission de protection des nids et de sensibilisation des visiteurs. Les gravelots nicheurs se moquant bien des périmètres protégés et ayant occupé des secteurs inédits, les bénévoles ont finalement concentré leurs efforts sur les sites dépourvus de gestionnaires. Même en dehors des espaces gérés, les bénévoles ont reçu l'aide précieuse des salariés de plusieurs structures, telles que Lannion-Trégor Communauté et son service environnement, pour la coordination des opérations ou encore la Réserve Naturelle du Sillon de Talbert pour l'appui technique.

Au total, une quinzaine de bénévoles du GEOCA et de VivArmor Nature se sont mobilisés pour la protection des Grands Gravelots et la sensibilisation des visiteurs sur les hauts de plage essentiellement sur trois communes : Plougrescant, Pleubian et Penvénan.

Une entraide entre bénévoles et salariés et un investissement important récompensés par le nombre de jeunes à l'envol. Un cas d'incivisme est tout de même venu entacher

**16** NIDS DE GRAND GRAVELOT RECENSÉS ET PROTÉGÉS

**3** ÉCHECS DE REPRODUCTION

**17** JEUNES A L'ENVOL

la démarche et entamer le moral des troupes (des traces de foyer et des ordures trouvées à proximité immédiate d'un enclos de protection balisé).

De gros efforts restent donc à fournir pour sensibiliser efficacement et durablement à la problématique des hauts de plage mais les bénévoles des Côtes d'Armor sont prêts à se mobiliser à nouveau !

### TEMOIGNAGES

**Ninon et Emma,**  
Bénévoles

« Après le déconfinement, nous nous sommes engagées sur plusieurs sites naturels en réponse à l'appel à bénévoles des associations naturalistes, principalement l'Abbaye de Beauport et la grève de Ralévy près de Plougrescant.

Sur les deux sites, on a informé les promeneurs sur la conduite à tenir suite à l'installation de nichées dans des sites inhabituels et fréquentés.

Sur la grève de Ralévy, la sensibilisation était plus aisée car le public avait un contact

visuel, auditif direct avec les oiseaux (Grands Gravelots) et il y avait des poussins !

Dans l'ensemble, les gens étaient compréhensifs voire intéressés, mais nous avons remarqué que les "locaux" étaient plus réceptifs que les promeneurs de passage qui ne vivent pas sur les sites à l'année.

C'est dommage que l'appel à bénévoles n'ait pas été davantage suivi car il s'agissait de tâches accessibles à tous. Si plus de personnes s'engageaient en donnant un tout petit peu de leur temps, le suivi serait

meilleur. C'est également beaucoup plus sympa d'être à plusieurs !

De plus, c'est valorisant de penser qu'on contribue à notre échelle à préserver des espèces sensibles et vraiment chouette de pouvoir suivre la nidification en observant la vie des poussins et des couples, une action qui plairait certainement à beaucoup de monde ! »

# UNE FORTE MOBILISATION SUR LE GRAND SITE DUNAIRE GÂVRES-QUIBERON

LES AGENTS ET GARDES DU LITTORAL DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE GÂVRES À QUIBERON EN LIEN AVEC LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL ONT, À TOUR DE RÔLE, ASSURÉ UNE MISSION DE SURVEILLANCE DU LITTORAL SUR LES SEPT COMMUNES COMPOSANT LE GRAND SITE DE FRANCE DES DUNES SAUVAGES DE GÂVRES À QUIBERON.



SM Grand Site Gâvres-Quiberon

jeunes mais les effets du confinement de la population ont été moins déterminants que sur les espèces directement exposés aux flux des usagers habituels du site.

## UN RÉPIT AUSSI POUR LA VÉGÉTATION

Les quelques semaines printanières passées ont également permis à la végétation une reconquête partielle des zones érodées, notamment avec l'implantation de végétaux « pionniers », confortant ainsi les actions de gestion du syndicat mixte du grand Site Gâvres Quiberon et des propriétaires fonciers publics.

## DE GROS EFFORTS, MAIS ENCORE DES INCIVILITÉS !

Les maires du territoire du Grand Site de France ont demandé des dérogations au préfet pour permettre la réouverture de certaines plages selon le système de plages dynamiques. Mais force est de constater que les nouvelles règles n'ont pas été respectées par tous : serviettes sur les plages dynamiques, promeneurs et sportifs sur les plages interdites, chiens sur les plages malgré l'interdiction.

Les effets néfastes de ces incivilités ne se sont pas fait attendre. Au cours du premier week-end, plusieurs nids de Gravelots à collier interrompu ont été détruits et des poussins ont disparu. Par exemple, sur Plouhinec, un feu a été fait sur une plage à proximité immédiate d'un nid. Le comble réside dans l'utilisation des piquets de bois matérialisant la présence de ce nid pour allumer le feu. Les oiseaux s'étant envolés les 3 œufs n'ont pas été couvés provoquant l'échec de cette couvée. Ce cas n'était malheureusement pas isolé et les échecs se sont multipliés. Rappelons que cette espèce est protégée et fortement menacée de disparition.

## LES EFFETS INÉDITS DU CONFINEMENT DE LA POPULATION

L'atténuation des activités humaines a eu un impact direct sur la réappropriation des espaces naturels par les oiseaux nicheurs. En effet, les balades pédestres, la déambulation et les divagations d'animaux domestiques rarement tenus en laisse malgré les préconisations dictées par arrêtés municipaux sont vraisemblablement les causes de la désaffection de la faune sauvage pour les secteurs les plus fréquentés.

Les observations de nicheurs tels que les Tadornes de Belon ou les Vanneaux huppés ont révélé une abondance et une répartition rarement observée au préalable.

Le cas du Gravelot à collier interrompu a été particulièrement intéressant. Le bilan de la reproduction de cette espèce en déclin a été assez mitigé. Bien que jouissant d'une tranquillité relative, de nombreuses traces de pas humains et de chiens sont à déplorer malgré la vigilance des forces de police et de gendarmerie. Les Gravelots à collier interrompu ont dû faire face à de nombreux

échecs dus aux forts coefficients de marée de mi-avril qui ont lessivé le domaine public maritime. Cependant, force est de constater que l'absence de perturbations majeures et répétées a permis à l'espèce de rapidement effectuer des pontes de remplacement qui ont été couvées, et laisse entrevoir

## « LA PÉRIODE DE CONFINEMENT IMPOSÉE POUR LUTTER CONTRE LA PANDÉMIE DE COVID-19 A ÉTÉ UNE ÉPREUVE POUR NOS CONCITOYENS MAIS ELLE A ÉTÉ UNE AUBAINE POUR DE NOMBREUSES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES. »

l'espoir d'une production de jeune à l'envol supérieure aux années précédentes.

L'incidence sur les passereaux nichant dans les fourrés et zones arborées a été plus difficilement quantifiable. Les moindres dérangements ont très certainement eu un impact positif sur le nourrissage des



Mairie de Trégunc

**Olivier BELLEC**  
Maire de Trégunc

“ La crise sanitaire liée au COVID 19 marquera l'année 2020. Parmi les mesures gouvernementales imposées, l'interdiction d'accéder au littoral lui a permis une grande respiration. Si chaque année, des actions sont menées pour la sauvegarde du gravelot à collier interrompu, en 2020 l'opération «Sauvez nos poussins» a revêtu un caractère inédit. Prendre un arrêté de fermeture d'une plage en période estivale et après une période de confinement, était un exercice subtil. Pour autant, les enjeux ont été compris par la population locale et estivale, qu'ils en soient remerciés. Le site de kitesurf situé sur la plage de Penloc'h a notamment été déplacé après concertation et échanges avec les kitesurfeurs. Cette interdiction a permis de protéger les nids, et aux jeunes poussins, de prendre leur envol, chiffres des comptages à l'appui. Soyons fiers de cette contribution à la préservation de l'espèce ! Je tiens à souligner la dynamique portée par les partenaires de l'opération «Sauvons nos poussins» : l'Office français de la biodiversité, le Conservatoire du littoral, Bretagne Vivante sans oublier en interne les gardes du littoral, la police municipale et le service communication... ”

## TRÉGUNC : UNE COMMUNE ENGAGÉE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

### UNE ANNÉE PARTICULIÈRE

En 2020, le suivi du gravelot à collier interrompu a commencé le 13 mai, à la sortie du confinement. Dans ce contexte, un arrêté préfectoral interdisait l'accès aux plages du Finistère jusqu'en juin. La Préfecture a accordé à certaines communes des autorisations dérogatoires de réouverture. Trégunc en a bénéficié à partir du 14 mai. Néanmoins, un arrêté municipal a maintenu l'interdiction aux plages de Trévignon à Kerdalé (soit 4 km), en raison de la nidification du gravelot sur des zones plus étendues qu'habituellement. Cette fermeture a nécessité des mesures particulières : signalétique adaptée, communication au public (présence de bénévoles sur place, relais presse, site internet de la ville, réseaux sociaux...). L'objectif a été d'expliquer l'enjeu environnemental de cette décision prise en concertation entre la mairie, le Conservatoire du littoral, Bretagne Vivante et l'Office français de la biodiversité. Sur le terrain, les gardes du littoral et la police municipale ont contribué à faire respecter cet arrêté municipal. Le 3 juin, les sites ont ré-ouvert, excepté un kilomètre sur la plage de Penloc'h, le gravelot étant toujours en nidification.

### MISSIONS POUR LA PROTECTION DU GRAVELOT

Le suivi du gravelot à collier interrompu à



Action de sensibilisation

Mairie de Trégunc

Trégunc a lieu chaque année d'avril à fin août/ septembre.

Les actions consistent à recenser les nids et les protéger si nécessaire pour limiter les perturbations. Les adultes nicheurs sont également identifiés, s'ils sont bagués ils peuvent être « tracés ». Ces données montrent le nombre d'échecs (et parfois la cause) et le succès reproducteur (avec le nombre de jeunes à l'envol).

Cette année, un comptage, le 8 juin, a dénombré 13 couples. Au total, 24 nids ont été découverts entre le 1er avril et le 12 juillet (16 essentiellement sur la plage de Penloc'h). Sur ces 24 nids, 7 sont arrivés à éclosion pour donner 8 poussins volants.

#### EVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION EN FAVEUR DE LA PROTECTION DES ESPÈCES

- 1997** Arrêté pour les chiens tenus en laisse sur le site de Trévignon
- 2008** Arrêté interdisant l'accès aux chiens sur le site du 15 mars au 15 août
- 2016** Arrêté revu pour l'ensemble du site du Conservatoire du littoral
- 2018** Arrêté préfectoral interdisant l'accès aux chiens et aux chevaux sur les plages, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre
- 2019** Arrêté préfectoral interdisant les chiens sur la plage toute l'année de Penloc'h à Kerlaeren

#### HISTORIQUE DE LA PROTECTION DU GRAVELOT

- 2006** convention mairie et Bretagne Vivante
- 2011** embauche du premier service civique dédié aux actions de protection
- 2008 à 2015** essais de différentes méthodes de protection choisies en concertation avec tous les acteurs



## ENTRETIEN AVEC

Marie TABARLY

ACCOMPAGNÉE DE THEO SANSON, À BORD DU PEN DUICK VI, LE BATEAU DE SON PÈRE ERIC TABARLY, ELLE A MIS LE CAP CET ÉTÉ, SUR LES ÎLES DU PONANT DANS LE CADRE DU « ELEMEN'TERRE PROJECT ». POUR LA LETTRE DU LITTORAL BRETAGNE, ELLE A ACCEPTÉ DE RÉPONDRE À NOS QUESTIONS :

### EN QUOI CONSISTE LE PROJET ELEMEN'TERRE QUE VOUS AVEZ INITIÉ ?

Le projet Elemen'Terre consiste à sensibiliser à la fois à la beauté de notre planète et à l'urgence de la préserver. Nous avons fait du bateau le Pen Duick VI, une résidence itinérante pour réfléchir aux grands défis de l'humanité. Nous invitons à bord des artistes, des sportifs, des chefs d'entreprises, des scientifiques, des politiques, des personnes d'univers différents pour partager et échanger. C'est un peu comme un « think tank » flottant autour d'une thématique donnée. Par exemple, nous avons traité de la question des déchets à Belle-Île, du zéro carbone à Quessant, de la vulnérabilité aux Glénan, de l'exclusion à l'île d'Yeux et de l'agriculture à Groix.

A ces tables rondes, nous associons systématiquement une performance artistique pour apporter une dimension émotionnelle et sensibiliser le plus grand nombre. Les artistes ont en effet un rôle essentiel à jouer dans la passation des messages sur les transformations dont nos sociétés ont besoin. A travers leur vision, ils participent à un récit et une démarche culturelle et environnementale qui sont des préalables indispensables à l'action individuelle et collective.



### POUR UNE RÉGÉNÉRATION DU LITTORAL

Au cours de notre odysée humaine, nous recherchons des moyens pour que dans ce monde ultra-connecté, nous soyons capables de nous reconnecter les uns aux autres et à ce qui nous entoure. La navigation est idéale pour ça parce qu'elle permet d'aller au contact des personnes et de la nature, et la parole se libère facilement sur un bateau.

Aussi pour nous, la protection du littoral est un enjeu qui ne peut pas se déconnecter de la protection de tous les patrimoines, de tout le vivant aussi. Nous faisons partie d'un tout et il est essentiel de protéger la mer, le littoral, le patrimoine, les hommes qui y vivent ... C'est pour cela qu'au mot « conserver » le littoral qui est parfois en mauvais état, nous proposons celui de « régénérer » le littoral, car cela ouvre d'autres perspectives pour l'avenir.

## CONTACT

Délégation BRETAGNE  
Port du Légué • 8, quai Gabriel-Péri • BP 60474 • 22194 Plérin cedex • Tél : 02 96 33 66 32  
mail : bretagne@conservatoire-du-littoral.fr